

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**28/08/2019**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

Président : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Secrétariat : M, Hervé PARENT, Proviseur Adjoint

Le quorum étant atteint avec 17 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 18h.

-Point rajouté à l'ordre du jour sur proposition de M. le Proviseur :

Convention d'hébergement dans le cadre du dispositif relais Jura-Nord, pour les repas du soir pris au service de restauration du lycée Nodier.

-PV du CA du 27/06/2019 : adopté à l'unanimité.

**-DGH :**

A été votée le 27/06 dernier.

986,40 h lors de ce vote, puis soustraction de 18 h le 18 juillet par les services du Rectorat.

Finaleme nt 982,40 h, qui nécessite un nouveau vote.

Proposition de diminuer l'AP (SES, EPS, histoire-géo) + ajustement entre allemand et espagnol pour faire face à l'arrivée de nombreux germanistes parmi les Secondes.

Heures d'EMC désormais réparties entre histoire-géo et lettres.

Marges avec Mme Becker (1h), M. Ciubotariu (3h) et Mme Griveaud (3h) = 7 heures de marge qui seront utilisées pour des activités pédagogiques annexes dans l'établissement, mais qui n'entrent pas dans notre DGH.

Remarque de M. Corrotte qui demande des explications sur les conditions de détachement de Mme Beucler (lettres) à hauteur de 2 h au collège de l'Arc. L'usage qui voudrait que ce soit le dernier arrivé dans l'établissement qui subisse un tel détachement n'est pas respecté.

M. le Proviseur indique que le critère retenu par le rectorat a été de détacher le professeur de lettres classiques qui enseigne le moins de cours de latin – grec dans notre établissement. Le 26 juillet, M. le Proviseur a été informé par le rectorat qu'il avait été décidé de confier à Mme Beucler un complément de service donné (CSD) de 8 heures. Le rectorat a informé le proviseur des 8 heures de complément de service donné (CSD) par Mme Beucler, et il a été mis devant le fait accompli le 26/07. Il a alors formulé les difficultés qu'il anticipait.

Mme Beucler regrette qu'en tant que titulaire du poste de lettres classiques du lycée Nodier, elle doit enseigner 2 h au collège de l'Arc, et que selon elle, M. le Proviseur ne l'a pas soutenue face aux décisions du rectorat et qu'il n'a pas suffisamment communiqué. Elle se considère lâchée par son administration et sa hiérarchie et indique avoir une preuve écrite qui mette en cause le soutien de son chef d'établissement sur cette situation. M. le Proviseur déclare que c'est faux et demande à Mme Beucler de bien vouloir produire cet écrit.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
28/08/2019

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

M. le Proviseur précise qu'il n'avait fait aucune demande pour ce CSD et que c'était au rectorat (IA-IPR ou services) d'assurer la communication, c'est-à-dire de prendre contact avec le professeur, sur ce changement d'affectation, cela ne relevait pas de sa compétence. L'IA-IPR avait d'ailleurs pris contact avec Mme Beucler début juillet pour une autre demande sans que M. le Proviseur soit informé. La difficulté proviendrait d'une incompréhension entre les services et l'IA-IPR. Celui-ci pensait avoir suggéré une idée, à travailler, alors que les services en ont fait une directive. Il n'y a donc pas eu de communication.

M. Lebrun demande si nous connaissons les contraintes du collège de l'Arc qui amènent ce CSD ; M. le Proviseur indique qu'il n'a pas à porter de jugement sur ces éléments qui amènent ce besoin de 2 h de complément dans le cadre de la DGH, DGH qui relève de l'unique responsabilité de cet établissement.

M. Corrotte indique que s'il comprend les contraintes fortes qui ont amené le proviseur à prendre fait de cette situation et s'il ne met pas en cause la sincérité du chef d'établissement, la communication envers la collègue aurait pu être améliorée.

M. Tissot regrette que la DGH qui a été votée le 27/06 dernier par le CA ait été changée par le rectorat durant l'été et se questionne sur l'utilité de notre instance.

Mme Barata demande si un autre enseignant en sous-service dans son établissement prend finalement les 2 h du collège de l'Arc, est-ce que Mme Beucler retrouvera son emploi du temps initial. M. le Proviseur répond par l'affirmative, l'emploi du temps a été fait pour Mme Beucler.

M. Corrotte indique qu'il souhaite que M. le Proviseur utilise ses prérogatives pour trouver une solution à la situation de cette collègue qui met à mal la communauté éducative en cette rentrée.

M. Jourdan propose que le CA fasse une proposition au rectorat pour trouver une solution à cette situation en suggérant un scénario envisageable. M. le Proviseur précise que les pistes doivent quoiqu'il en soit être validées par l'IA-IPR de la discipline.

M. Daubigny regrette également cette situation qui impacte les professeurs et les élèves et qui est en lien avec des moyens qui baissent et une logique comptable des services du Rectorat.

Par ailleurs, M. Lebrun se questionne sur le fait que nous ayons refusé la création d'une ½ classe de TES qui aurait amélioré les conditions des élèves et des professeurs. M. le Proviseur rappelle les motifs qui ont guidé cette décision, et notamment les contraintes immobilières et de sécurité.

M. Lebrun indique que le lycée a déjà fonctionné avec davantage d'élèves ; M. le Proviseur précise que les normes et contraintes sont devenues plus contraignantes cette année car les travaux de restructuration prévus au lycée ont été repoussés sans nouvelle date.

Mme Barata ajoute que les professeurs de mathématiques avaient envisagé ce scénario.

M. le Proviseur fait remarquer qu'aucun élève de TES n'a été refusé au redoublement dans notre lycée.

**Vote de la DGH :**

**-10 voix contre ;**

**-4 abstentions ;**

**-3 voix pour.**

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**28/08/2019**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

Un prochain CA sera donc convoqué prochainement, sans doute vendredi 30/08 en soirée. En cas de quorum non atteint, un autre CA devra être réuni.

**-Convention d'hébergement dans le cadre du dispositif relais Jura-Nord** pour les repas du soir pris au service de restauration du lycée Nodier. Doit être prolongée d'une année, en raison du report de fermeture de notre internat.

Votée à l'unanimité.

La séance est levée vers 20H.

Président : M. PINTO, Proviseur



Secrétaire : signé M. PARENT